

Désignation du bien :

Lot 68 : "Bâtiment sur cour, escalier B, au sixième étage, à gauche, un appartement composé de :  
Galerie, deux pièces principales, lingerie, débarras, salle de bains, cuisine, water-closet.  
Au sous-sol, une cave numéro 33 [...]."  
Lot 69 : "Bâtiment façade sur cour, escalier B, au sixième étage, à droite, un appartement composé de :  
Galerie, trois pièces principales, grande lingerie, débarras, salle de bains, cuisine, water-closet.  
au sous-sol, une cave numéro 40 [...]."  
Lot 72 : "Bâtiment sur cour, escalier de service, au septième étage, une chambre de bonne numéro 25 [...]."  
Lot 78 : "Bâtiment sur cour, escalier de service, au septième étage, une chambre de bonne numéro 31 [...]."

Documents analysés :

Désignation des biens d'après l'acte de vente reçu par l'Office notarial de DELESALLE - DEPONDY - ARSOUZE, Notaires associés à PARIS (10ème) 1, rue de Metz.  
Règlement de copropriété reçu par Maître THOUVENOT notaire à FONTENAY-SOUS-BOIS, le 27 octobre 1953.

Réserve de garantie :

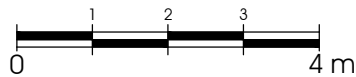
La superficie de la partie privative ne pourra être garantie qu'après consultation du (des) plan(s) annexé(s) au règlement de copropriété (et/ou acte modificatif).

Lot	Superficie privative	Superficie annexe	
		H ≤ 1.80m	Superficie < 8m²
68	54.1 m²	0.4 m²	6.9 m (cave)
69	79.5 m²	-	7.1 m² (cave)
72	9.4 m²	-	-
73	-	0.5 m²	7.4 m²
Partie commune présumée	-	-	5.4 m²

Décret n° 97-532 du 23 mai 1997 :

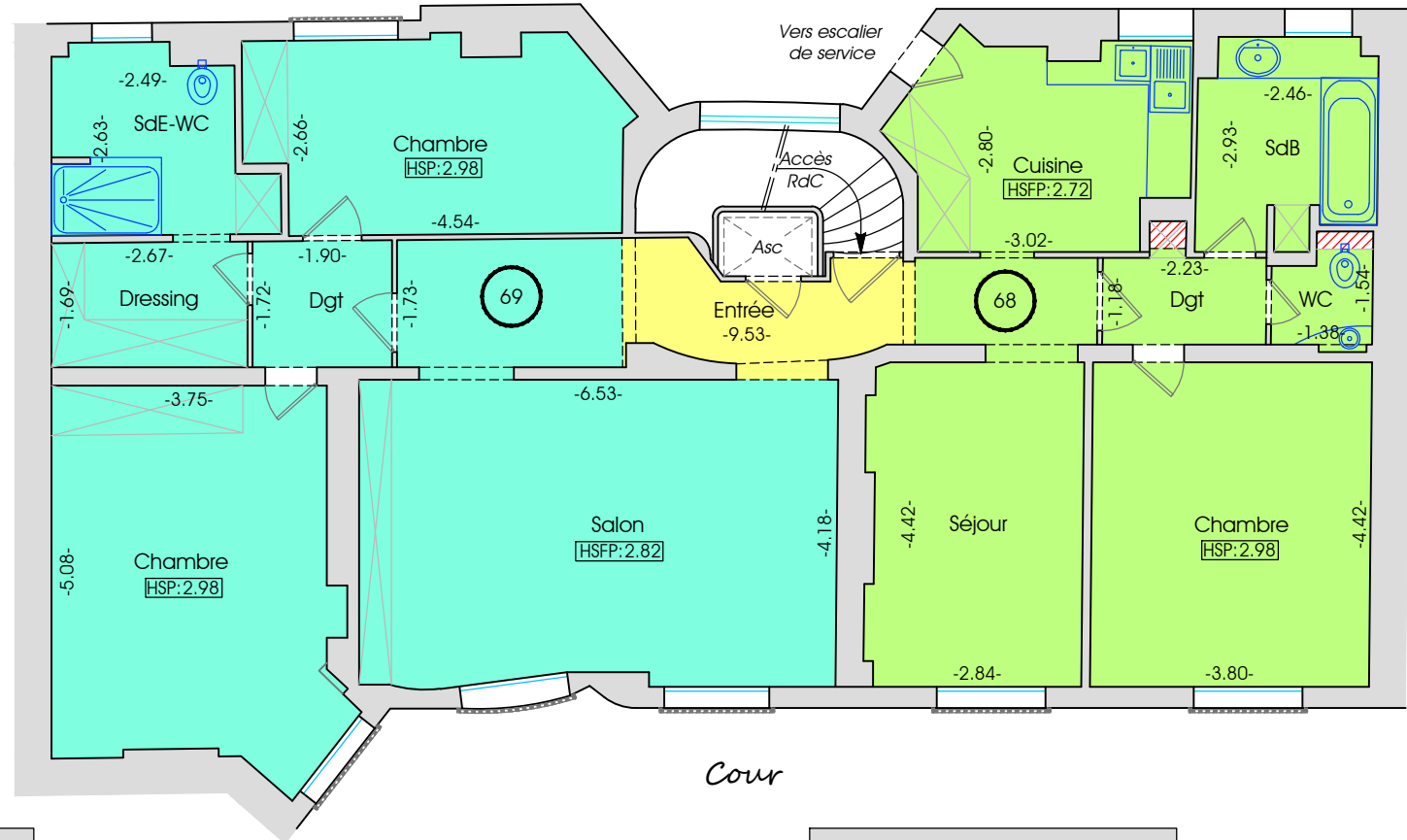
Art. 4-1 : La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.  
Art. 4-2 : Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Légende	
HSP	Hauteur sous plafond
EZ	Eclairage zénithal
SdB	Salle de bains
SdE	Salle d'eau
Dgt	Dégagement
Placard	Placard

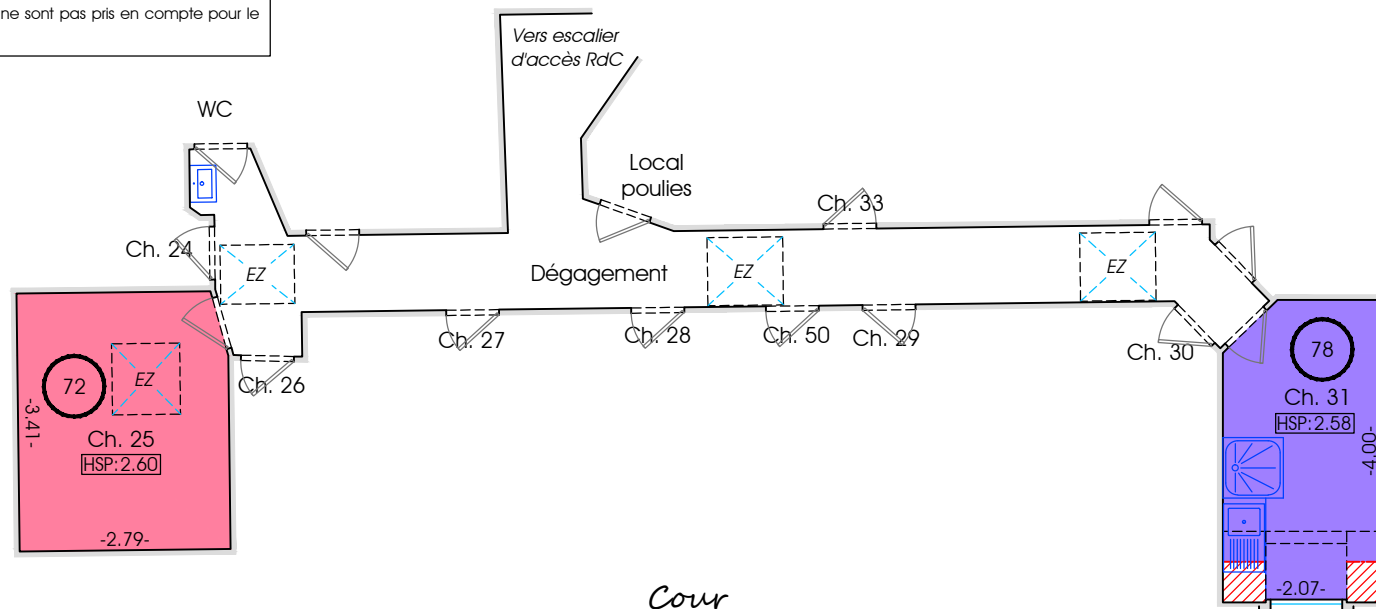


Nota :  
Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert et ne peut être utilisé à des fins d'étude structurelle en particulier.

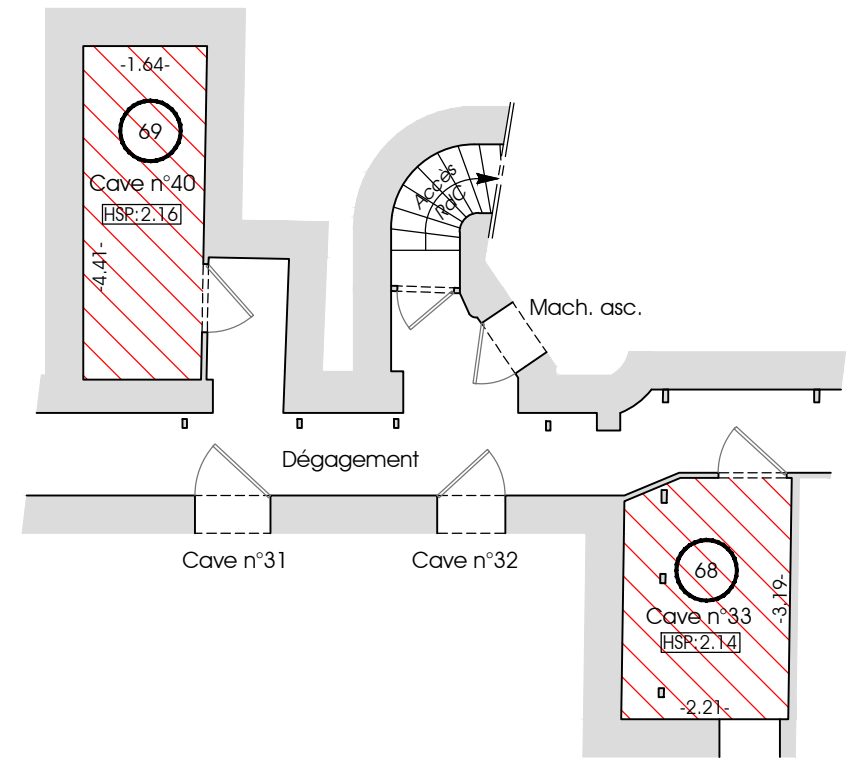
6<sup>ème</sup> étage



7<sup>ème</sup> étage



Sous-sol



Vers rue de la Trémoille

Immeuble sis à :  
PARIS (75008)  
19, rue de la Trémoille  
Référence cadastrale :  
Section : AN  
N° de parcelle : 30

**PLAN DES INTÉRIEURS**  
(ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE - LOI CARREZ)  
Conformément à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997  
**BÂTIMENT SUR COUR**



Société de Géomètres-Experts  
25, rue des Belles Feuilles  
75116 PARIS

☎ +33 (0) 1 84 17 70 00  
✉ contact@arcedge.fr

Dossier n° A2023035  
Date de mesure : 20 mars 2023  
Echelle : 1/100<sup>ème</sup>  
Date d'édition : 31 mars 2023